

Séance du 11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Michel BLASER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 4

Présents : 4

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Nombre de suffrages

exprimés :

Pour : 4

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. Michel BLASER, M. Marcel RENAUD, M. Régis LACROIX, M. Julien BUFFAUT, Mme Catherine FORESTIER.

Procurator(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : M. Romain VOLATIER

À été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Marcel RENAUD

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

- Transfert exercice de la compétence assainissement

En date du 17 décembre 2021, une convention de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif a été signée avec chaque syndicat. Elle précise le contenu, les modalités budgétaires et la durée de la délégation.

Après 2 ans d'application de chaque convention, le bilan est mitigé. Aujourd'hui, chacune des parties exprime la volonté de mettre un terme à la délégation mise en place jusqu'alors.

Les deux parties, doivent décider du transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement concernant l'assainissement, par délibérations concordantes.

Les excédents d'investissement seront transférés au budget 227_Eau du SIEA de la Mercantine.

Le Conseil Syndical du SIEA de la Mercantine, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

- DÉCIDE D'APPROUVER le transfert des excédents de fonctionnement, les actifs et les passifs, du SIEA de la Mercantine concernant son budget assainissement au budget 75200_Assainissement collectif de Terre d'Emeraude Communauté.

- DÉCIDE de transférer les excédents d'Investissement, au budget 22700_Eau_SIEA de la Mercantine.

- DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette décision.

Date de convocation

06/12/2023

Date d'affichage

06/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/12/2023

et publication du :

12/12/2023

Fait et délibéré les jour,
mois et an susdits.

Ont signé au registre
des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Michel BLASER

Syndicat intercommunal
des Eaux et d'Assainissement
de la Mercantine
Siège : Mairie
230 route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
Tél./Fax : 03 84 42 32 46

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 039-253900302-20231211-SI_2023_0017-DE

S²LO